

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEZAY DU 22 JANVIER 2021

L'an **DEUX MIL VINGT-ET-UN**, le vendredi vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, compte-tenu des mesures sanitaires liées à la Covid 19, sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GIRY, Maire.

PRESENTS :

Mme GIRY Marie-Thérèse, Mme PALLANCHE Carole, M. FERNANDES-RIOS Sergio, Mme VAILLANT Aurélie, M. SOUCHON Cédric, M. JACQUET Jonathan, M. COUDOUR Hubert, M. VERNIN Clément, Mme BERNARD Ophélie, Mme JACQUET Delphine

POUVOIR :

Mme BROTTE Mireille ayant donné pouvoir à Mme GIRY Marie-Thérèse

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

SECRETARE : Mme PALLANCHE Carole

Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2020 :

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 18 décembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

BAIL APPARTEMENT SITUÉ « 331 RUE DE LA MAIRIE A CEZAY »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur ROULE Jérôme a résilié son bail pour le logement situé 331 rue de la Mairie, au 31 décembre 2020 et que Mademoiselle COUDOUR Emilie a fait une demande pour ce logement.

Après en avoir discuté et délibéré par dix voix pour et une abstention, le Conseil Municipal :

- accepte la demande de logement de Mademoiselle COUDOUR Emilie, assortie d'un loyer mensuel de TROIS CENT TRENTE EUROS (330,00 €) plus la redevance des ordures ménagères (un mois de loyer sera demandé au titre du dépôt de garantie),
- autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à la signature du nouveau bail.

NOMINATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale à destination du personnel communal.

Par délibération du 5 juin 2020, Madame PERRIN Laurence avait été nommée comme représentant des agents, mais du fait qu'elle a démissionné, il est nécessaire de nommer un nouveau représentant des agents.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne comme **représentant des agents : Madame PALLANCHE Marie-Christine.**

VERSEMENT D'UNE INDEMNITE POUR LE LAVAGE DES TORCHONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que Madame PALLANCHE Marie-Christine perçoit une indemnité de 15 € par an pour le lavage des torchons.

Cette indemnité peut être revue à la hausse.

Après en avoir discuté et délibéré par dix voix pour et une abstention, le Conseil Municipal décide que cette indemnité sera de 50 € par an, indemnité qui sera versée en une seule fois au mois de décembre de chaque année.

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

Madame le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2021, il n'est possible d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager et à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Après en avoir discuté et délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2021 Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre	Budget 2020	25%
21	63400€	15850€
23	0	0
Total	63400€	15850€

Questions diverses

Réunion CCID

Nous avons reçu un mail du contrôleur des finances publiques de Montbrison nous informant que l'administration participera à la réunion de la commission le lundi 22 février 2021.

Curage des fossés

Il sera nécessaire de faire procéder à ce curage. Ce sujet sera évoqué en commission voirie.

Volet de l'appartement communal

Un nouveau devis a été demandé à la Société MEUNIER MARNAT qui avait installé ce volet roulant.

Divers

Une maison est en très mauvais état à Marcy. Un mur étant proche de la route, l'équipe municipale va se charger rapidement du dossier.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 22 h 30.